

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR: Rôle de la Régie dans la réglementation des pipelines au Québec

De : Pierre.Gauthier@rbq.gouv.qc.ca [mailto:Pierre.Gauthier@rbq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 24 mars 2016 13:21

À : Poliquin, Renée (BAPE)

Cc : Lavoie, Anny-Christine (BAPE); Jacques.Renaud@rbq.gouv.qc.ca

Objet : RE: Rôle de la Régie dans la réglementation des pipelines au Québec

Bonjour madame Poliquin,

En matière de réglementation de pipelines au Québec, la loi et réglementation de la RBQ s'applique uniquement aux réseaux de canalisations d'une entreprise de distribution de gaz et aux canalisations qui transportent un produit pétrolier (essence, carburant diesel, éthanol-carburant, carburant biodiesel, carburant d'aviation ou mazout) et qui sont installées exclusivement sur le territoire de la province. La réglementation sur les pipelines de la RBQ ne vise donc pas tous les autres liquides inflammables ou combustibles dont le pétrole brut et ni d'ailleurs les réservoirs hors sol contenant des millions de litres de pétrole brut.

Ce qui précède justifie l'inclusion de la RBQ dans la liste des organismes énumérés dans le document fourni. Ce document est toutefois équivoque sur la compétence de la RBQ en cette matière ce qui peut porter à confusion.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire.

Merci et bonne journée.

(Note : J'ai placé en Cc mon collègue Jacques Renaud, ing., responsable de la réglementation en gaz. Il pourra, au besoin, apporter des précisions sur l'application de la réglementation en gaz)

=====
Pierre Gauthier, ing. | **Normalisation**

Entreposage et utilisation

sécuritaire des produits pétroliers

Régie du bâtiment du Québec

Direction de la réglementation et de l'expertise conseil

Direction des installations techniques

800, place D'Youville, 15e étage

Québec (Québec) G1R 5S3

Téléphone: (418) 643-9896

Télécopieur: (418) 646-9280

Courriel: pierre.gauthier@rbq.gouv.qc.ca

Site internet: www.rbg.gouv.qc.ca

De : Anny-Christine.Lavoie@bape.gouv.qc.ca [mailto:Anny-Christine.Lavoie@bape.gouv.qc.ca]

Envoyé : 23 mars 2016 10:56

À : Gauthier, Pierre (DIT) <Pierre.Gauthier@rbq.gouv.qc.ca>

Cc : julie.crochetiere@bape.gouv.qc.ca

Objet : Rôle de la Régie dans la réglementation des pipelines au Québec

Bonjour M. Gauthier,

Au cours de la séance du 10 mars en après-midi, le commissaire Michel Germain vous interrogeait au sujet du rôle de la Régie du bâtiment dans la réglementation des pipelines au Québec. Il a donné une référence erronée à ce moment et nous avons convenu à la fin de la séance de vous faire parvenir la référence exacte dès que possible. La source d'information du commissaire est un document portant sur la sûreté et la sécurité des pipelines au Canada disponible sur le site Web de Ressources naturelles Canada, plus précisément à la page 46 :

https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/www/pdf/publications/emmc/14-0177_Pipeline%20Safety_fr.pdf

Pourriez-vous clarifier par écrit votre rôle quant à la réglementation des pipelines du Québec et justifier l'inclusion de la Régie du bâtiment dans liste des organismes fournie dans le document?

Vous pourrez faire parvenir votre réponse à la coordonnatrice de la commission, Mme Renée Poliquin, à l'adresse courriel suivante : renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca.

Merci et sincères salutations ,

Anny-Christine Lavoie, ing. M.Sc.
Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

(418) 643-7447 poste 510

1-800-463-4732

Télécopieur: (418) 643-9474

Anny-Christine.Lavoie@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca